



Puis- je casser mon contrat en cdd?

Par **saurina**, le **26/06/2014** à **12:56**

bonjour je viens a vous pour plusieurs soucis avec mon employeur, et j'aimerais savoir si je peux ou pas casser mon contrat sans perdre mes droits.
depuis décembre je suis à 3 CDD chez le même employeur, dans un carrefour contact et depuis le début il me donne mes plannings toutes les semaines vers le jeudi pour le lundi a-t-il le droit? de plus je n'ai pas 11 h d'amplitude entre la débauche et l'embauche certains jours de la semaine. mais la le plus dur pour moi c'est que depuis un arrêt de travail de 12 jours il me fait faire des journées de 11h voir 12h et d'autres de 3h a-t-il le droit aussi??? merci pour vos futures réponses...

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **16:45**

Bonjour,

Il n'y a aucune règle qui prévoit une durée maximale d'amplitude de 11 h laquelle est plutôt entre l'embauche et la débauche mais effectivement de 11 h de repos quotidien en une seule fois mais il faudrait savoir ce que vous entendez par journées de travail de 11 h ou 12 h si c'est du temps de travail effectif...

Il conviendrait déjà de se reporter à la Convention Collective applicable mais je vous rappelle aussi que plutôt que de rompre un CDD, il est encore plus simple de ne pas en signer un nouveau...

Par **saurina**, le **26/06/2014** à **21:43**

je prend l'exemple de mardi j'ai travaillé de 6h30 à 11h30 et de 14h à 20h15 et j'ai rebauché le mercredi à 6h15!! je veux casser mon contrat car depuis deux semaines il essaie de me faire disjoncter et jme sent oppresser!! je vais au travail avec la peur au ventre il attend que j'oublie de faire quelque chose ou que je fasse une bêtise sans le vouloir!! pour m'engueuler et me crier dessus!!

Par **P.M.**, le **26/06/2014** à **22:49**

Vous prendriez quand même un risque car il faudrait que vous ayez suffisamment d'éléments et de preuves pour que le Conseil de Prud'Hommes considère que la faute de l'employeur est

suffisante mais jusque-là se poserait le problème d'indemnisation par Pôle Emploi...